

**ROYAUME DU MAROC**  
**Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique**  
**Avis d'Appel d'Offres Ouvert National sur Offres de prix**  
**N° 04/2025/AMEE**

**RESERVE AUX TRES PETITES, PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES INSTALLEES AUX MAROC Y COMPRIS LES JEUNES ENTREPRISES INNOVANTES, AUX COOPERATIVES, AUX UNIONS DE COOPERATIVES ET AUTO-ENTREPRENEURS**

Le 03 avril 2025 à partir de 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique (AMEE), sis à Espace les Patios, 1<sup>er</sup> étage angle avenue Annakhil et Avenue Ben Barka, Hay Riad Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix N° 04/2025/AMEE pour la réalisation d'un marché reconductible concernant la « **Maintenance évolutive, corrective et préventive du site web de l'AMEE** ».

Lieu d'exécution :

- **Siège de l'AMEE à Rabat, Espace les Patios au 1er étage, coin Av Annakhil et Av Ben Barka, Hay Riad Rabat.**
- **Représentation de l'AMEE à Marrakech, Rue El Machaâr El Haram, Issil Marrakech.**

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) et peut être téléchargé également sur le site de l'AMEE : [www.amee.ma](http://www.amee.ma)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Deux Cent Trente Mille Quatre Cent Dirhams Toutes Taxes Comprises (230 400.00 DH TTC)**

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Quatre mille dirhams (4 000.00 DH) : cette caution devra être constituée au niveau du Portail Marocain des Marchés publics**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 02-22-431 chaabane 1444 du (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par les articles 10-11-12-13 du règlement de consultation.

